



Vente d un restaurant creperie

Par **pascalou74**, le **21/01/2016** à **21:31**

bonjour

je suis restaurateur creperie depuis le 1 mars 1998

j ai une hotte inox avec 6 grilles et un caisson moteur que je viens de faire poser par un professionnel des équipements hotelier.

le conduit d extraction est posé en facade exterieure et mesure 20 m avec pour finition un chapeau chinois.celui ci etait deja installé depuis 1994 et aujourd'hui je vends mon commerce et j ai signé un compromis.

seulement au bout du compte le propriétaire des murs me reclame un certificat de conformité de l extraction dont je ne possede pas.

a qui dois je m adresser pour cette attestation et a t il le droit de le demander dans la mesure ou le futur acquereur n envisage pas la meme restauration.

crdt pascalou74